



Le réseau
de transport
d'électricité

Onboarding nouveaux arrivants

Date : 25/06/2025

Accessibilité : RTE

Version : 6

A. Gouvernance du SI

- Rappel de l'existant
- Rôles et responsabilités
- Principales instances et gouvernance du SI

B. Les outils à votre disposition

- Le portail MNS et le référentiel de Pilotage des projets SIT

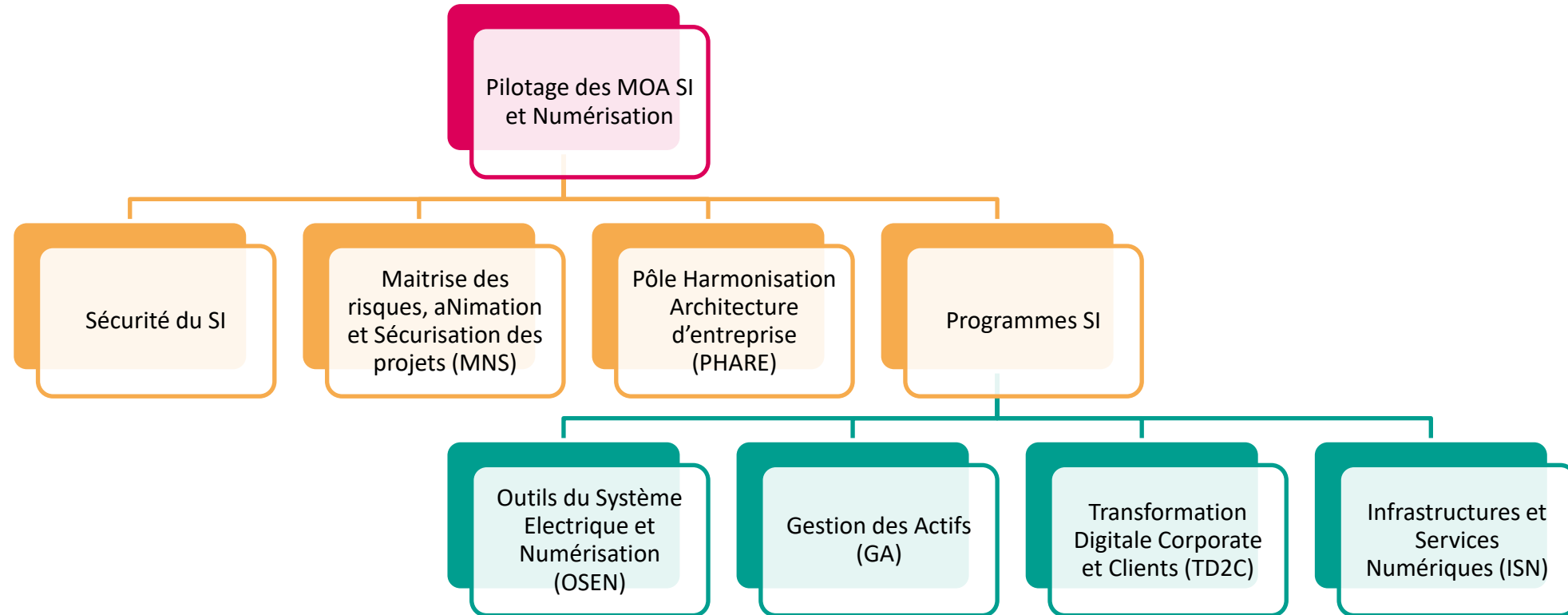
A Gouvernance du SI

.....

1

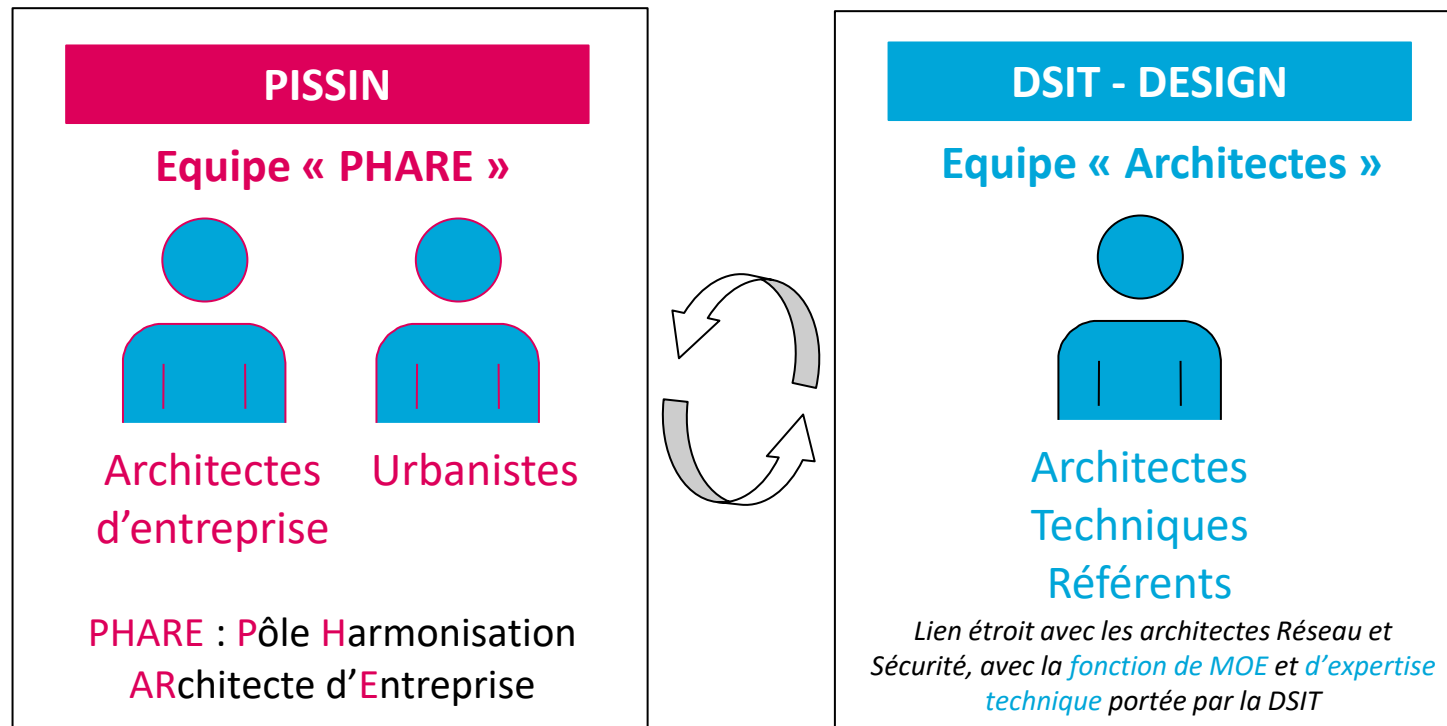
RAPPEL DE L'EXISTANT

ORGANIGRAMME PISSIN



ARCHITECTURE & URBANISME : ORGANISATION DES ÉQUIPES

- Les **architectes SI d'entreprise** et les **urbanistes** sont rattachés à **PISSIN** afin de :
 - Augmenter leur impact en amont sur les décisions d'évolution du SI
 - Limiter les surcoûts et impasses pour le SI (*liés à une mauvaise prise en compte de l'urbanisme*)
- Les **architectes techniques référents** sont rattachés à la **DSIT** et interviennent dans le cadre des projets

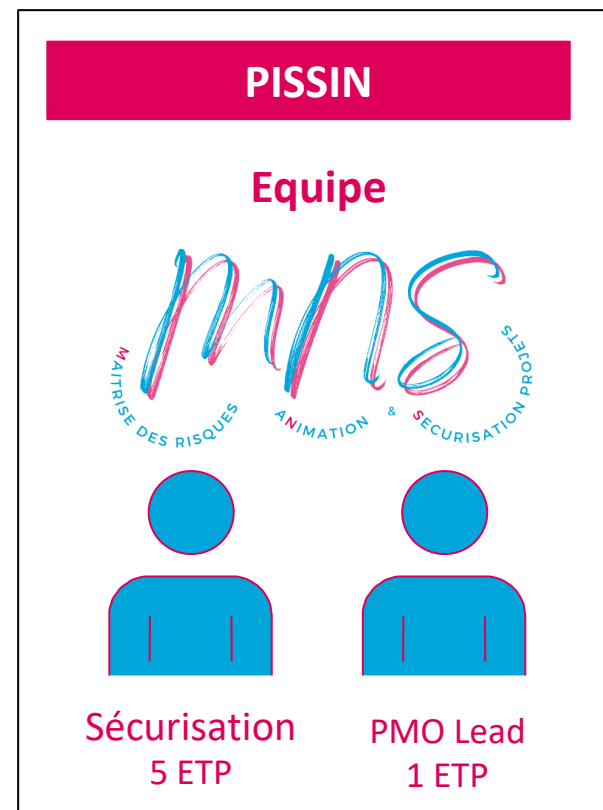


SECURISATION : L'EQUIPE MNS ET SES MISSIONS

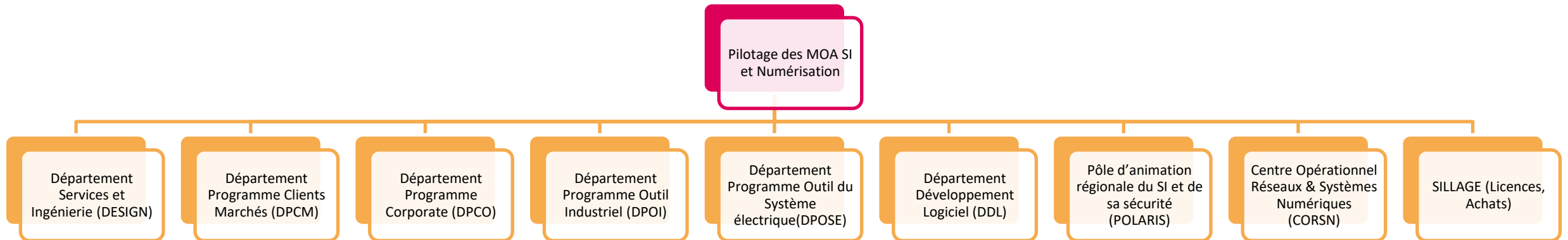
- **Renforcement** des ressources en matière de **sécurisation des projets SI & Numérisation**
- **Pilotage de la formation, de l'animation de la MOA SI et des animations transverses** gérés au sein de PISSIN
- Intégration d'un rôle **de garant et prescripteur des méthodes de pilotage de projets SI**

Une mission transverse : au service des Métiers/MOA/CP, des décisionnaires (PSPs, Directeur Exécutif R&D, SI et numérisation, DSI)

- Sécurisation des projets éligibles (≥ 2 M€)
- Professionnalisation MOA (PISSIN et dans les métiers)
- Animations métiers transverses MOA, triplet RPM/MOA/CP, et PMO
- Méthodes/Référentiel : évolutions/adaptations/standardisation pilotage de projets
- REX/Bilans/Indicateurs (PISSIN, COMEX, CRE)



ORGANIGRAMME DE LA DSIT



ORGANIGRAMME DE LA DSIT

Lexique

DPCM	Département Programme Clients Marché
CLIC	Clients Contrats
IMGH	Interconnexions, Marché, Gestion des Hypothèses
PARC	Programmation Ajustement Référentiels et Clients
MC2E	Marché Capacité, Effacement, Engagement
DPCO	Département Programme Corporate
GECO	Gestion des connaissances
SIRH	Système d'Information RH
SAP-S4US	Outils SAP et Projet S4US
DPOI	Département Programme Outil Industriel
PARIS	Patrimoine Process Industriel Poste
VEGAS	Végétation géographie patrimoine données
PLASMA	Plateforme Logiciel d'Aide à la Supervision de Matériels
DPOSE	Département Programme Outils du Système Electrique
GAME	Gestion Anticipée et Maîtrise de l'Exploitation
PLACID	Pôle des Applications de Configuration et d'Intégration des Données
STANWAY	« La voie du standard »
ASTRE	Automates et Systèmes Temps Réel pour l'Exploitation
SODA	Systèmes et Outils de Dispatching
STEP	Systèmes de Téléconduite Et Passerelles

SILLAGE	SI, Licences, Pilotage, Achats, Gestion
POLARIS	Pôle d'Animation Régionale du SI et de sa Sécurité

DDL	Département Développement Logiciel
DESIGN	Département Services et Ingénierie
PEPITE	Pôle Expertise et Ingénierie Datacenter
PEPSI	Pôle Etude et Ingénierie du Poste de Travail
PIVOT	Pôle Ingénierie et Vie de réseau OuTils
DEPPOTE	Déploiement des Projets et Politique Télécom
PRS	Pôle Réseau & Sécurité
OSA	Outils et Services aux Applications
PODS	Pôle Offre de Services
ARCHITECTES	Architectes
CORS-N	Centre Opérationnel Réseaux et Systèmes Numériques
S3C	Service Coordination Chaines et Clients
SECRET	Service Exploitation Cyber et Réponse Incident
SEILTE	Supervision Exploitation Infra Liaison Télécom
SINAPSE	Supervision Infrastructures Applications Et Services

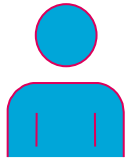
2

ROLES ET RESPONSABILITES

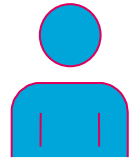
EQUIPE PROJET : UNE ORGANISATION QUI REPOSE SUR 3 ROLES CLES

Il faut distinguer **3 rôles clés*** :

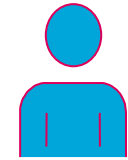
- Le rôle de « **Responsable Projet Métier (RPM)** » porté par le Métier
- Le rôle de « **Maitrise d'ouvrage (MOA)** » porté par PISSIN ou par le Métier (selon des règles d'éligibilité)
- Le rôle de « **Chef de projet SI (CP)** » porté par la DSIT



Responsable Projet Métier



Maitrise d'ouvrage



Chef de Projet SI

- Formulation du besoin métier
- Apport de l'expertise métier
- Réalisation des concertations
- Conduite du changement et des transformations (processus, règles, activités, compétences, ...)
- Mise en place des formations, pilotage de l'insertion opérationnelle dans le métier (tests, pilote, ...)
- Maitrise des données

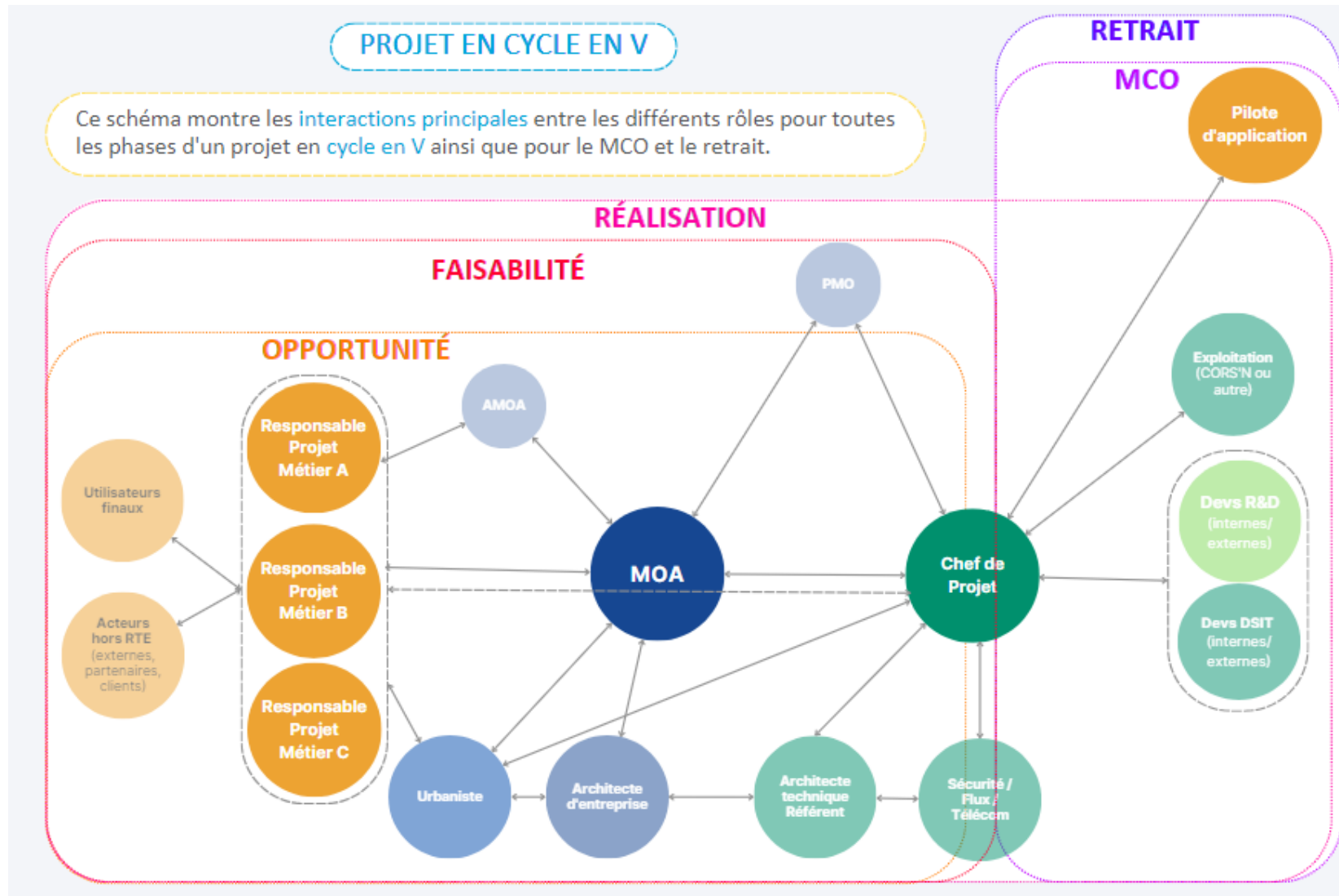
- Responsabilité du respect consistance/coûts/délais
- Préparation des Décisions d'Ouverture (DO) et des Décisions d'Investissement (DI)
- Recueil des besoins, définition des fonctions et de l'intégration fonctionnelle (urbanisme), production/validation des spécifications générales
- Allocation des budgets, évaluation des risques, prise en compte des évolutions et difficultés en adaptant le projet pendant sa réalisation
- Définition et pilotage des tests fonctionnels

Maitrise d'œuvre

- Définition de la solution technique (architecture) et des spécifications techniques (composants logiciels, BDD,...)
- Planification technique et organisation des travaux
- Coordination transverse des travaux avec les autres applis
- Mobilisation des ressources internes et externes de réalisation
- Validation de la conformité des réalisations

Intégration Technique

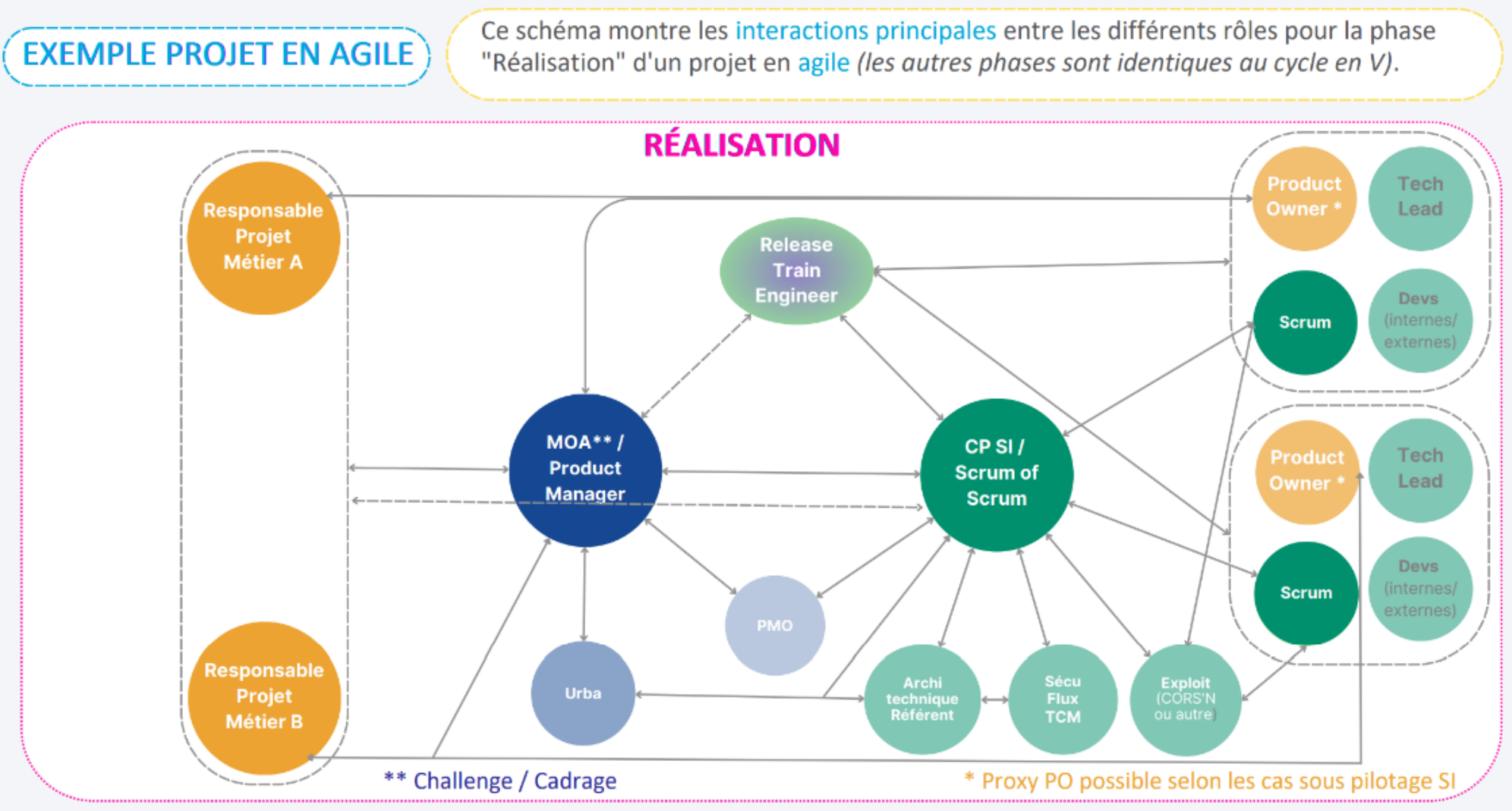
- Mise en place des infrastructures de développement
- Intégration des briques techniques du SI de RTE
- Spécification des flux d'échanges
- Préparation et suivi de la mise en production



CAS PARTICULIER DE L'AGILE

Les fonctionnements et responsabilités des acteurs en CYCLE en V et AGILE sont assez différents :

- ➔ Un maximum de souplesse a été adopté pour introduire une MOA sans « déresponsabiliser » le métier qui doit toujours valider le besoin en continu (au travers du rôle de Product Owner (PO)), en laissant sa place légitime au Chef de Projet (CP) (responsable de la conformité du produit au besoin) et en renforçant les points faibles souvent constatés.
- Ainsi la MOA sera responsable de :
 - Challenger le niveau de détail/affinage du besoin décliné dans les US
 - Challenger les éléments techniques émanant de la DSIT
 - Arbitrer sur un produit si malgré le travail du PO, le volume d'US sort du MVP et met en péril la trajectoire du projet
 - Coordonner et arbitrer l'ensemble des produits → Rôle de Product Manager (PM)
 - Coordonner les trains qui répondent aux besoins de différents projets sur des plateaux communs dans le cas d'un agile complexe SAFE → Rôle de Release Train Engineer (RTE)
- Le rôle de Scrum Master est un rôle plutôt de responsabilité SI, **ainsi le chef de projet en plus de l'habituelle coordination et validation technico-fonctionnelle du produit au sein du plateau, assurera le rôle de Scrum (garant méthodologie).** Sur un petit plateau le CDP jouera également le rôle de Scrum, sur un projet multi plateaux, le CDP jouera en plus un rôle de « Scrum of Scrum » avec des appuis SI en scrum.
- Lorsque pour des questions de compétence ou de disponibilité, le métier ne peut tenir le rôle de PO, un proxy PO (externe piloté par le SI, voir un CDP SI) pourra rédiger les US qui dans tous les cas doivent être validées par le métier



LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Architecte d'entreprise

- Les Architectes d'Entreprise (en charge d'un programme SI ou Numérisation, ou d'une partie d'un programme appelée domaine) ont pour rôle principal :
 - De garantir la cohérence globale de ce programme/domaine avec les programmes ou domaines connexes
 - De construire des Schémas Directeurs de programmes ou de domaine pour répondre aux ambitions et évolutions des programmes SI ou Numérisation
 - D'améliorer la gestion du patrimoine d'informations (SI et Télécoms) de l'entreprise en le structurant (en premier lieu des données partagées)
- L'Architecte d'Entreprise d'un programme propose et maintient, sous forme de note de domaine et de schémas directeurs, les transformations nécessaires des fonctions SI et Télécoms au regard de l'évolution temporelle des besoins et processus métiers (horizon 3 à 5 ans). Il consolide la trajectoire à venir et analyse les impacts des évolutions à venir par rapport à l'existant. Il maintient une veille à l'externe sur les orientations technologiques pouvant être utiles à son domaine.
- Sa connaissance des solutions du marché et du périmètre fonctionnel, applicatif et technique de RTE lui permet d'intervenir en phase d'opportunité pour formuler des recommandations en termes de grande orientation projet (SAAS ou non, progiciel, développement spécifique, ...).

Architecte d'Entreprise Données

- L'Architecte d'Entreprise Données modélise les **objets métiers** et **objets de données** associés aux fonctions et processus métiers. Il définit les **référentiels associés** en s'assurant de la cohérence de la **définition des objets métiers**.
- L'Architecture d'Entreprise données vient en complément de l'Architecture d'Entreprise SI et s'articule dans un écosystème plus large sur la gouvernance des données.

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Architecte Technique Référent

- L'Architecte Technique Référent (d'un domaine SI ou d'un domaine technique réseau ou sécurité), en appui au projet, identifie et valide le meilleur compromis technico-économique de la solution d'architecture applicative/télécoms/sécurité et s'assure que la solution technique répond aux exigences des services métier, d'insertion dans l'écosystème SI et Télécoms et d'exploitation (angles niveau de service et sécurité compris).
L'Architecte Technique Référent est désigné pour un Département Programme de la DSIT ou pour un domaine technique (réseau/sécurité).
L'Architecte Technique Référent maîtrise le référentiel d'architecture RTE et son écosystème technique global. Il est attaché à un domaine métier.
- Il apporte aux projets du programme/domaine la vision prévisionnelle de la feuille de route technique du SI ou des domaines télécoms ou sécurité, la connaissance des règles d'architecture, des règles d'exploitation et des risques principaux et récurrents.
En coordination avec l'[Architecte d'Entreprise](#), il intervient en amont de l'engagement d'un projet pour esquisser les architectures possibles et, si besoin, rédiger les exigences techniques des cahiers des charges. Durant la réalisation, l'Architecte Technique Référent contribue à la conception de la solution, cherche à identifier les écarts potentiels au référentiel d'architecture et s'assure de la juste description de l'architecture en vérifiant le Dossier d'architecture. Il définit en particulier les choix technologiques pour les échanges à réaliser.
L'Architecte Technique Référent est habilité à solliciter tous les experts techniques nécessaires pour réaliser sa mission (télécoms, infrastructures, flux, sécurité).
- Nota important : L'Architecte Technique Référent ne doit pas être confondu avec l'architecte projet (intégré à l'équipe projet, sous responsabilité du [Chef de Projet \(CP\)](#)) qui porte la conception de la solution. L'architecte projet intervient surtout pour réaliser le Dossier d'architecture.

Chargé d'insertion ou déploiement

- A l'issue de la phase de réalisation ou qualification d'une solution, le [Chef de Projet \(CP\)](#) s'adresse aux entités régionales (généralement D&I ou Maintenance) pour déployer et insérer le projet dans son environnement final.
- L'entité régionale endosse alors le rôle de chargé (responsable) d'insertion et de déploiement. Elle est garante de la finalité des opérations d'insertion et de déploiement mais s'appuie toutefois sur un livrable émis par le projet qui définit les rôles et responsabilités de chacun (actes d'achat, commandes de travaux et équipements, contrôles des travaux, mise en service, chargement de base de données, retour d'expérience (REX), ...).
- Dans le cas du déploiement d'une fonction Télécoms en DCH, les actions régionales sont réduites au déploiement d'équipements connexes (ex : Postes Opérateurs ou calculateurs d'interface) et de la mise en sécurité des locaux hébergeant ces équipements.
- La [Maîtrise d'Ouvrage \(MOA\)](#) du projet aura préalablement sensibilisé les entités régionales sur les ressources à consacrer ainsi que les grandes échéances de déploiement.

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Chef de projet

- Le Chef de Projet (CP) est nommé un peu avant la Décision d'Ouverture du projet, à la rédaction de laquelle il est préférable qu'il contribue. Il est **responsable** de la tenue des objectifs du lot SI ou TELECOMS qu'il pilote par délégation de la [Maîtrise d'Ouvrage \(MOA\)](#). A ce titre, il organise le lot, le pilote, effectue les reportings appropriés, notamment vis à vis de la [Maîtrise d'Ouvrage \(MOA\)](#), en particulier lorsque il détecte qu'un des objectifs ne pourra pas être atteint ; dans ce cas il propose des solutions.
Pour un lot SI en Agile le Chef de Projet (CP) peut également porter le rôle de [Scrum Master \(SM\)](#) ou Scrum of Scrum.
- Dans tous les cas, le Chef De Projet (CP) coordonne la réalisation du lot SI ou TELECOMS.
- **Le rôle de Chef de Projet a deux composantes :**
Maîtrise d'Œuvre (MOE)
 - Définition de la solution technique (architecture), spécifications détaillées (composants logiciels, bases de données, infrastructures ou réseaux télécoms...)
 - Planification technique et organisation des travaux, coordination transverse des travaux avec les autres projets/applications
 - Mobilisation des ressources internes et externes de réalisation (dont pilotage des achats des solutions et de leur réalisation)
 - Validation de la conformité des réalisations**Intégration technique**
 - Pour un projet SI, mise en place des infrastructures de développement, intégration des briques techniques du SI de RTE, spécifications des flux d'échanges
 - Préparation et suivi de la mise en production
- La responsabilité du Chef de Projet (CP) en MCO est identique.

PHASE OPPORTUNITE	
Le Chef de Projet (CP)	• Intervient en fin de cette phase, en contributeur à la rédaction de la Décision d'Ouverture qui définit notamment le planning et le budget de la phase de faisabilité (phase pour laquelle il devient un des principaux acteurs)
PHASE FAISABILITE	
Le Chef de Projet (CP)	• Rédige la 1ère version du Dossier d'Architecture (DA) SI ou TELECOMS qui requiert une pré-validation par le comité d'architecture ad-hoc • Réalise l'analyse de risques sécurité • Prépare l'achat et pré sélectionne le titulaire (dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'utilisation d'un marché à tarifs existants) • Pilote le lot SI ou TELECOMS de la phase de faisabilité sous le regard bienveillant de la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) • Pour un projet SI, contrôle la conformité du produit par rapport à la note d'urbanisme • Etablit la stratégie d'initialisation ou de migration des données et des services (pour un projet TELECOM) • Etablit la stratégie de tests • En cas de site pilote réalisé pendant cette phase, s'assure de la mise à disposition de la pertinence des livrables, du bon déroulement des tests et définit la stratégie de déploiement généralisé

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Chef de projet

PHASE REALISATION	
Le Chef de Projet (CP)	• Approuve les spécifications détaillées rédigées par le fournisseur ou l'équipe projet interne • Rédige le Dossier d'Architecture ou la Fiche d'Architecture Rapide (FAR) pour le SI OU les TELECOMS et le soumet à validation du comité d'architecture ad-hoc • S'assure que les conditions de sécurité sont garanties (audit) • Etablit et suit les accord fournisseurs (contrat) • Prend en compte l'analyse d'impact sur la vie privée (RGPD) et réalise la Fiche de Traitement • Pilote la réalisation du lot SI ou TELECOMS sous le regard bienveillant de la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) • Assure la coordination technique des différentes équipes de développement • Prépare et organise le MCO • Pilote la mise en place des environnements • Pilote les audits (de code, de performance, ...) • Constitue les fichiers de données et spécifie les outils de migration nécessaires • Spécifie et réalise les outils de migration nécessaires • Met en place l'outillage de tests, les plateformes interconnectées • Construit les fichiers de tests • Exécute les tests d'interconnexion • Co-rédige le PV de recette/qualification avec le Responsable Projet Métier (RPM) • Définir le processus de déploiement et rédige le livrable associé • Pour un projet SI, rédige le manuel utilisateur • Pour un projet TELECOMS, rédige le guide de maintenance • Si besoin, assure la formation auprès du CORSN et de l'ACADEMIE • Pour un projet SI, rédige et approuve la PTI (Procédure Technique d'Installation) et le DSBE (Dossier Spécifique des Besoins d'Exploitation) • Pour un projet SI, initie et suit les changements jusqu'à la MEX et la MEP • Pour un projet TELECOMS, initie la VABF (= MEP) et la VSR (= MEX) • En cas de site pilote réalisé pendant cette phase, s'assure de la mise à disposition de la pertinence des livrables, du bon déroulement des tests et définit la stratégie de déploiement généralisé • Rédige la décision de déploiement (site pilote ou généralisé) ou de Mise en Service (MES) approuvée par la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) • Suit le déploiement généralisé (VABP, VSR et MES)

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Chef de projet

PHASE MCO	
Le Chef de Projet (CP)	• Collecte les demandes d'évolution/adaptation/correction • Evalue les impacts SI ou TELECOMS sur la base des expressions de besoins • Rédige / MAJ les spécifications détaillées en fonction des évolutions (fonctionnelles et techniques) • MAJ, si nécessaire, le dossier d'architecture SI ou TELECOMS et le soumet au comité d'architecture ad-hoc • Conçoit et développe en tenant compte de la sécurité • S'assure que les exigences sécurité sont garanties (audit) • Etablit et suit les accords fournisseurs (contrat RTE/fournisseur puis suivi de la bonne utilisation du contrat) • Décide la Mise En Production (MEP) d'une nouvelle version • Met à jour, si nécessaire, l'analyse d'impact sur la vie privée • Met à jour, si nécessaire (en fonction des évolutions), la fiche de traitement public • Pilote le chiffrage des évolutions/adaptations/corrections nécessaires • Pour un projet SI, définit et pilote le périmètre des versions • Pour un projet SI, pilote la mise en place de l'outillage GOPRO (projet JIRA spécifique au MCO) • Pilote la réalisation du MCO (suivi et MAJ du planning du MCO, établit et pilote le budget annuel du MCO, fait et suit les remontées budgétaires, réalise et suit les commandes, pilote les risques et met en œuvre les actions de résolution, prépare et anime les COPIL, réalise les reportings attendus, assure la coordination fonctionnelle entre différentes applications/équipes, assure la coordination technique entre différents modules/applications) • Assure la coordination technique des différents interlocuteurs techniques • Paramètre le progiciel ou l'application en SaaS (si besoin) • Analyse, conçoit et réalise les échanges • Met à jour le manuel utilisateur ou le guide de maintenance • Assure les formations, si nécessaire • Met à jour la stratégie de tests • Met à jour les outils de migration des services nécessaires • Met à jour les fichiers de tests • Exécute les tests d'interconnexion (de chaîne) • Exécute les tests de performance • Rédige le PV de recette (puis soumet au Pilote d'Applications (PA) la validation de la partie relative au MCO évolutif) • Rédige et approuve le processus et les livrables de déploiement du correctif, si nécessaire • Pilote le déploiement et l'ouverture du service (mise à jour de la Procédure Technique d'Installation du DSBE, du DEX, initie et suit le changement, réalise la MEP manuelle ou en DevOps et clôt le changement, rend accessible aux utilisateurs les évolutions) • Prépare et organise le retrait • Rédige la décision de déploiement (site pilote ou généralisé) ou de Mise en Service (MES) • Initie et suit le déploiement généralisé (VABP, VSR et MES)

PHASE RETRAIT	
Le Chef de Projet (CP)	• Pilote la phase de retrait (communication sur l'arrêt du produit, réalisation et suivi du planning, réalisation et pilotage du budget du retrait, analyse des risques liés au retrait) • Demande et dénonce les contrats • Demande, si nécessaire, la mise à jour du registre de traitement public • Initie et suit le changement, demande de travaux • Retire le produit ou l'équipement du SI de RTE • Démantèle les adhésions • Met à jour les référentiels • Pour un projet SI, s'assure, si le projet avait été investi, que le logiciel décommissionné est bien sorti des actifs de RTE en contactant RTE-DSIT-MCG-IMMOBILISATIONS



LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Directeur des Actifs de Domaine (DAD) - Numérisation

- Le Directeur des Actifs de Domaine (DAD) oriente et vérifie les différentes politiques techniques du domaine (portées par les pilotes de politique). En particulier, il s'assure de leur cohérence et de la coordination entre politiques. Il réalise une feuille de route pluriannuelle du domaine précisant les révisions attendues des politiques.
- A la suite de l'exercice du Plan d'Application des Politiques Techniques (PAPT) et à l'aide des fiches de synthèse, le DAD propose au [Pilote Stratégique de Programme \(PSP\)](#) et aux Directions Métiers une analyse et un bilan de la cohérence entre les PAPT et l'ambition stratégique du SDDR. Il définit avec les PNP (Pilotes Nationaux de Politiques) les trajectoires financières et leur justification technique :
 - Calage des trajectoires pluriannuelles CAPEX et OPEX du domaine
 - Arbitrages entres politiques
 - Préparation des TURPEs et du programme d'investissement en interaction avec DPCG & TREFF
 - Analyse du reporting des métiers sur le réalisé des politiques
 - Pour la CRE, synthèse de l'avancement de chaque politique et projection sur les trajectoires techniques et financières
- Le DAD :
 - Organise l'animation régionale effectuée par les pilotes nationaux de politiques
 - Participe aux arbitrages budgétaires OPEX
 - Répond aux sollicitations exprimées par le [Pilote Stratégique de Programme \(PSP\)](#)
 - Répond aux sollicitations des Métiers :
 - Sollicitations budgétaires des Centres sur les politiques
 - Préparation des sujets concernant les politiques en Comité Technique Maintenance (CTM), en Comité de Domaine D&I
 - Sollicitations pour arbitrage ou dérogation aux critères d'orientation générale.
 - Pilote l'élaboration du bilan des comportements
 - Participe au pilotage de la qualité des données de son domaine et propose des politiques d'amélioration (Fiche Action Patrimoine (FAP), audit...)

Délégué à la Protection des Données (DPO)

- Le Délégué à la Protection des Données (DPO) de RTE est responsable du pilotage de la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour l'ensemble des traitements de Données à Caractère Personnel (DCP) en place et en projet au sein de l'organisation.
- Conformément aux articles [38](#) et [39](#) du RGPD, le DPO exerce les missions suivantes :
 1. **Informé et conseiller** toute personne mettant en œuvre un traitement de DCP sur les obligations réglementaires applicables,
 2. **Animer et coordonner** le réseau des [référénts RGPD](#), qui s'assurent de la conformité des traitements au sein des différentes entités de RTE,
 3. **Contrôler le respect** de la réglementation relative à la protection des données, y compris par des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs,
 4. **Apporter son expertise** sur les Analyses d'Impact relatives à la Protection des Données (AIPD) et conseiller les équipes projet sur l'application des principes de Privacy by Design,
 5. **Être l'interlocuteur privilégié de la CNIL**, avec laquelle il coopère et à laquelle il signale toute violation de données à caractère personnel lorsque cela est requis,
 6. **Piloter le registre des activités de traitement**, en s'assurant de la bonne documentation des traitements et des éventuelles violations de données,
 7. **Veiller à l'intégration des exigences RGPD** dans les projets et contrats, notamment en encadrant les relations avec les sous-traitants par des clauses adaptées.
- Dans l'exercice de ses missions, le DPO prend en compte le niveau de risque associé aux traitements de données, en fonction de leur nature, de leur portée, du contexte et des finalités poursuivies.
- **Documents et procédures associés**
 - La **procédure de gestion du registre des traitements** formalise le processus de validation de conformité et de déclaration des traitements de données personnelles. L'ensemble des fiches validées par les Responsables de Traitement, après avis du [Délégué à la Protection des Données \(DPO\)](#), constitue le registre des traitements de l'entreprise.
 - Les **procédures RGPD** (cf. liens utiles) incluent notamment la gestion des achats (cf. liens utiles) avec la mise à disposition de plusieurs trames d'avenant RGPD au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) :
 - [Annexe Responsable de Traitement / Sous-Traitant RTE](#)
 - [Annexe Responsable de Traitement / Responsable de Traitement RTE](#)
 - [Annexe Co Responsable de Traitement \(CoRT\)](#)
- Ces clauses, portées par les acheteurs, nécessitent un appui technique pour encadrer les traitements confiés aux sous-traitants. Pour les contrats cadres DSIT, il convient de se référer aux fiches utilisateurs des marchés pour les trames simplifiées. Les [Référénts RGPD](#) seront les interlocuteurs privilégiés pour l'accompagnement pour la rédaction de ces trames avec les sous-traitants.

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Développeur

- Les développeurs ont les compétences nécessaires à la construction du produit et à sa livraison aux utilisateurs.
- Le rôle des développeurs est :
 - De réaliser les fonctions attendues du produit, de corriger les anomalies, de réduire la dette technique (développement, MCO)
 - D'exécuter les tests unitaires et d'assemblage
 - De produire la documentation liée aux développements (procédure technique d'installation (PTI), contrats d'interfaces,...)
- En **AGILE**, les développeurs travaillent en coopération avec le [Tech lead](#) (consistant ainsi la DEV Team), le [Scrum Master \(SM\)](#) et le [Product Owner \(PO\)](#).
- L'ensemble est appelé la SCRUM Team.

Directeur de Sécurisation

- Le Directeur de Sécurisation **porte les ambitions des Directeurs Métiers et du Directeur exécutif R&D, SI et Numérisation** au sein des projets éligibles
- Le Directeur de Sécurisation est ainsi en soutien de la bonne réalisation du projet et répond de la maîtrise du projet (objectifs et trajectoire fixés dans la décision d'investissement toujours adaptés aux enjeux).
- Il devient acteur en vérifiant la décision d'investissement sous l'angle clarté des objectifs, consistance ; il valide notamment le management des risques proposé par l'équipe projet.
- **En amont de la DI, il valide les jalons clés, l'analyse de risques et les provisions associées proposées par le projet. Une fois la DI signée, le Directeur Sécurisation prend le relai du [PSP \(Pilote Stratégique de Programme\)](#) sur le suivi des engagements du projet.**
- Pour remplir sa mission, Le Directeur de sécurisation préside, pendant la phase de réalisation, 2 à 3 revues de projets par an (voir plus de détail sur la page [revue de projet](#)), selon le planning du projet.
- **Nota :** La revue de projet se distingue du Comité de Pilotage, qui réunit l'ensemble des métiers contributeurs au projet pour s'assurer que le projet dispose des outils adaptés pour piloter, partager la mesure de l'avancement de la production et l'évaluation du reste à faire, informer des difficultés rencontrées et instruire les questions de stratégie, de réorientation ou de ressources.

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Exploitant du SI (CORSN)

- Le CORSN assure 3 fonctions : Référent de domaine, Exploitant , Gestionnaire des changements

• Référent de domaine

Le référent de domaine est le point d'entrée du CORSN et assure la gestion des changements, la coordination des activités (évolutions, pilotage d'incidents, arbitrage, etc...) sur les applications ou infrastructures en production. Il interagit avec le [Chef de Projet \(CP\)](#), les équipes d'exploitation du CORSN et les experts de la DSIT (DESIGN, etc...).

- Dans le cadre de la gestion des changements, le référent de domaine est responsable de l'analyse et du suivi des **prises en production majeures** sur le **SI de RTE (Corporate / Tertiaire ou industriel en DCH)**. Il accompagne ainsi les Chefs de Projets (CP) pour toutes les problématiques liées à l'exploitation. Il fait le lien entre les projets, les pilotes d'infrastructures hébergeant les applications et les équipes opérationnelles du CORSN.

- Pour contacter son référent de domaine, le [Chef de Projet \(CP\)](#) peut envoyer un email à une BAL (cf. page [Contacts & Liens Utiles](#)).

A savoir -----

Le Chef de projet (CP) doit solliciter son référent de domaine :

- Pour un accompagnement et/ou une escalade côté CORSN, si besoin
- Pour obtenir, le cas échéant, le modèle de dérogation à remplir (et à faire signer par le métier) pour planifier une MEP (Mise En Production) à un horaire atypique (week-end, jours fériés, avant 9h ou après 17h, entre 12h et 14h)

• Exploitant

Le CORSN fournit un ensemble de services pour les phases de développement, tests, mise en production, MCO et retrait.

Il exploite, supervise et administre :

- Les Data Centers de production (Site National de Production (SNP) et Data Centers Horus (DCH)) pour les environnements de pré-production (SNP) et de production
- La PFQH (Plateforme de Qualification pour le DCH)

L'exploitant est le seul à pouvoir effectuer des changements dans ces environnements. Il est responsable de l'exploitation des Data Centers (application des procédures d'exploitation décrite dans les DSBE). La mise en production se fait via la gestion des changements et nécessite des prérequis (DA, DSBE, ...).

- En dehors des procédures d'exploitation, l'exploitant n'intervient que sur demande ; les demandes se font via l'outil de ticketing COSMOS ou via AISTEL.

• Gestionnaire de changements

Un Changement est une modification du SI ou TELECOMS en production (ajout, modification ou retrait d'un constituant).

- Un changement peut être :

- Standard (changement "connu" et "procéduré"),
- Non standard (changement nécessitant une phase d'analyse et d'évaluation).

- Le Gestionnaire du Changement a une vision d'ensemble sur les ajouts, modifications ou retraits de Constituant du Système d'Information en production. Il s'assure de la bonne coordination des changements, favorise la fiabilité de la programmation à 12 mois des interventions en production, en minimisant les risques d'incidents sur le SI de RTE et en sécurisant les gestes d'exploitation.

- En phase de réalisation d'un projet, le Gestionnaire du changement intervient dans la phase d'intégration technique du constituant et de son déploiement. Il a la responsabilité :

- De valider la procédure d'installation du constituant
- De tester l'intégration du constituant dans un environnement aussi proche que possible de la production
- D'installer le constituant (partie serveur uniquement)
- De paramétrer les outils d'exploitation (supervision, ordonnancement, sauvegarde) et de tester l'exploitabilité
- De migrer les données/services
- De rédiger/vérifier le DEX (Dossier d'Exploitation) rassemblant tous les éléments nécessaires à l'exploitation

Il donne l'autorisation d'utilisation du constituant dans l'environnement de production, en émettant des réserves sur l'exploitabilité le cas échéant.

- Le processus de mise en production est initié par le [Chef de Projet \(CP\)](#) et comporte plusieurs phases : Initiation, Instruction, Evaluation, Validation, Exécution, Clôture.

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Fournisseur

- Un fournisseur est un partenaire externe de RTE, en charge de la réalisation pour l'ingénierie ou la maintenance d'un constituant du SI ou TELECOMS. Il intervient sur des prestations définies et contractualisées. Professionnel dans son domaine, il doit être force de proposition et a un devoir d'amélioration continu.
- Il existe 2 types de fournisseurs :
 - Fournisseur intégrateur (pour les projets SI)
 - Fournisseur de matériels (pour les projets TELECOMS)
- Le fournisseur intégrateur :
 - Est sélectionné suite à la réponse à une mise en concurrence ou consultation achat basée sur un CCTP envoyé par RTE. Sa réponse doit s'accompagner d'une offre technique et commerciale.
- En phase de réalisation (projet ou MCO), il :
 - Réalise sa prestation (fournitures des livrables), conformément aux attendus et en utilisant les moyens de RTE mis à sa disposition et/ou imposés
 - Participe aux réunions de suivi RTE
 - Prend en compte les modifications de prestations décidées lors du pilotage du projet
 - Effectue, si besoin, la phase de transfert d'activités en fin de prestation (Réversibilité)
- Sur décision de retrait de RTE, ou en fin de prestation, il :
 - Restitue ou détruit toutes données relatives au projet
 - Restitue tout matériel et logiciel appartenant à RTE
- Le fournisseur de matériels :
 - Est sélectionné suite à la réponse à une mise en concurrence ou consultation achat basée sur un CCTP envoyé par RTE. Sa réponse doit s'accompagner d'une offre technique et commerciale.
- En phase de réalisation (projet ou MCO), il :
 - Livre les matériels commandés, conformément aux attendus et en utilisant les moyens de RTE mis à sa disposition et/ou imposés
 - Participe aux réunions de suivi RTE
 - Prend en compte les modifications de prestations décidées lors du pilotage du projet
 - Effectue les gestes de réparation ou de remplacement d'équipements conformément aux niveaux de services contractualisés
 - Effectue, si besoin, la phase de transfert d'activités en fin de prestation (Réversibilité)
- Sur décision de retrait de RTE, ou en fin de prestation, il :
 - Restitue ou détruit toutes données relatives au projet
 - Restitue tout matériel et logiciel appartenant à RTE

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Maîtrise d'Ouvrage (MOA)

- La Maîtrise d'Ouvrage (MOA) est responsable :
 - Du respect coûts/consistance/délais/jalons, préparation décisions Ouverture et Investissement
 - Du recueil des besoins, définition des fonctions et de l'intégration fonctionnelle (urbanisme), production des spécifications générales
 - De l'allocation des budgets, évaluation des risques, prise en compte des évolutions et difficultés en adaptant le projet pendant sa réalisation
 - De la définition et du pilotage des tests d'intégration fonctionnels
- En Agile, la Maitrise d'Ouvrage peut être [Product Manager](#).

PHASE OPPORTUNITE	
La Maîtrise d'Ouvrage (MOA)	• Challenge l'Expression de Besoin métier, la consolide lorsqu'elle est transverse multi-métiers • Rédige la Décision d'Ouverture (Note d'Organisation Budgétaire et nota d'organisation projet incluses) et la soumet dans les instances ad hoc • Pilote l'étude de faisabilité conduisant à : ◦ Un planning détaillé de la phase de faisabilité et un macro-planning de la phase de réalisation ◦ Un budget détaillé de la phase de faisabilité et une macro budget de la phase de réalisation ◦ L'organisation de la phase de faisabilité et une première vision de l'organisation de la phase de réalisation ◦ L'analyse de risques de la phase de faisabilité ◦ La définition des jalons de cette phase
PHASE FAISABILITE	
La Maîtrise d'Ouvrage (MOA)	• Rédige les Spécifications Générales (que la réalisation soit en cycle en V ou en agile) avec l'aide du Chef de Projet (CP) • Rédige la Décision d'Investissement (Note d'Organisation Budgétaire mise à jour incluse) et la soumet dans les instances ad hoc • Pilote le budget • Pilote le planning • Pilote l'analyse de risques L'ensemble de ces tâches applicables au lot SI est réalisé par le Chef de Projet (CP) et approuvé par la Maîtrise d'Ouvrage (MOA).

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Maîtrise d'Ouvrage (MOA)

PHASE DE REALISATION	
La Maîtrise d'Ouvrage (MOA)	• Pilote le budget • Pilote le planning • Pilote l'analyse de risques • Organise et pilote le projet • Assure la coordination fonctionnelle entre les différentes applications/produits • Décide de la mise en service (site pilote et /ou déploiement généralisé) en fonction des conditions définies par le Responsable Projet Métier • Décide le passage en MCO L'ensemble de ces tâches applicables au lot SI est réalisé par le Chef de Projet (CP) et approuvé par la Maîtrise d'Ouvrage.

PHASE MCO	
La Maîtrise d'Ouvrage (MOA)	La Maîtrise d'Ouvrage (MOA) n'intervient pas sur cette phase. Elle intervient uniquement pendant les phases projet.

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Opérateur de Plate-Forme (OPF)

- L'OPF met à disposition des Projets qui en font la demande un environnement informatique au plus proche de l'environnement de production, pour les besoins de tests du constituant.
- Si le projet prévoit des composants hors RTSI, l'installation en OPF est à sa charge.
- Pour plus de détail se référer à la solution Opérateur de plateforme.
- Pour les applications destinées aux Data Center HORUS (DCH) :
L'environnement de test est l'OPFi. Cet environnement est similaire à l'OPF ; il est cloisonné vis à vis de l'OPF et la gestion des demandes par le projet se fait via l'outil AISTEL.
- Le passage par la Plateforme de qualification HORUS dite PFQH est obligatoire. Cette Plateforme a pour objectif de qualifier le bon fonctionnement des applications dans l'écosystème complet du SI industriel (DC HORUS mais aussi les plateformes historiques de la téléconduite). Cette plateforme est donc interconnectée avec d'autres environnements de plateforme, se veut la plus représentative possible des datacenter HORUS (DCH).

Pilote d'Application (PA) - Pilote d'infrastructure (PI)

- Le Pilote d'Application est responsable de la maintenance et de l'administration d'un portefeuille de Constituant(s) SI qui trouve sa cohérence dans les processus du ou des métiers. Il définit, toujours dans une optique d'optimisation des coûts, le contenu du petit évolutif (budget MCO DNI). A ce titre, il est responsable de l'écriture de la [fiche évolution fonctionnelle](#) et de la validation des spécifications détaillées qui en découlent.
- Positionné au sein des métiers, il consacre un temps partiel à cette activité et mobilise les compétences qui lui sont assignées qu'elles soient situées dans les métiers ou au sein des entités SI. Il fait émerger les besoins d'évolutions de ses applications (opportunité) et propose les décisions correspondantes à son [Pilote Stratégique de Programme \(PSP\)](#).
- Pour les aspects sécurité le Pilote d'Application est propriétaire d'informations.
- A ce titre il :
 - Définit l'information, sa signification, sa structure. Ce principe s'applique à l'ensemble des informations traitées par le SI de RTE : les informations commerciales sensibles au sens de l'article 16 de la loi du 10 février 2000, la description de savoirs et savoir-faire (patrimoine intellectuel de RTE), les informations techniques, d'achat, comptables, RH, administratives, etc, les informations permettant d'accéder au SI, les projets de RTE, les informations confiées par des Tiers, etc...
 - Est garant de la cohérence et de la sécurité des informations dans toutes les phases de vie d'une application ou infrastructure.
 - Pilote l'analyse des risques métier.
 - Est responsable du suivi et de la mise en œuvre de la classification des informations. Pour les informations placées sous sa responsabilité, lui seul peut autoriser des échanges à la frontière de son périmètre de responsabilité. Il s'assure que les mesures de protection des informations sont adaptées à leur niveau de classification. Il s'assure que les utilisateurs de ses informations mettent en œuvre les mesures de protection requises. Il est chargé du réexamen et de la mise à jour de la classification. Il peut décider de la déclassification et de la destruction d'une information. Il s'assure que toute déclassification est systématiquement documentée.
- **INFRA** : Dans le cas des projets d'Infra, le Pilote d'Application prend le nom de Pilote d'Infrastructure.

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Pilote National de Politique (PNP) (Numérisation)

- Le Pilote National de Politique (PNP) pilote les politiques techniques (ou sous-politique), et notamment des objectifs techniques et financiers & analyse technico-économique associée. Il rédige la note de la politique, qui comprend :
 - Une définition des gisements
 - Une caractérisation des risques et conséquences (techniques, sécurité, environnement, réseaux...)
 - Une définition des actions de traitement des gisements (orientations techniques...)
 - Un établissement des règles de priorisation et d'optimisation de traitement
 - Une définition des conditions de mise en œuvre des actions et de l'organisation Interne / Externe
 - Un lien relatif aux prescriptions applicables
 - Les échéances de traitement des gisements
 - Les coûts d'unité d'œuvre
 - L'estimation de la trajectoire globale de la politique
 - Les indicateurs de suivi à remplir par les Pilotes régionaux de Politique
- Le Pilote National de Politique (PNP) réalise les orientations annuelles de la politique (Fiche d'orientation). Il traite les demandes de dérogation. Il synthétise les remontées annuelles des centres au travers d'une Fiche de Synthèse qui comprend :
 - Rappel des enjeux de la politique
 - Suivi de l'avancement de traitement des gisements, comparaison avec le SI
 - Alerte sur les dérives : non-respect des échéances, augmentation des coûts...
 - Proposition de trajectoires budgétaires OPEX/CAPEX réajustées à partir des remontées annuelles
 - Mise à jour éventuelles des coûts d'unité d'œuvre en fonction du REX
 - Prise en compte des demandes d'évolution des gisements
 - Réponse aux interrogations et difficultés des entités en charge du déploiement
 - Préconisation des actions à réaliser
 - Challenge sur les actions à réaliser à court, moyen et long terme
- Le Pilote National de Politique (PNP) anime le réseau des Pilotes Régionaux de Politique (PRP).

Pilote Régional de Politique (PRP)

- Positionné au sein du Pôle GI, le Pilote Régional de Politique (PRP) garantit la bonne mise en œuvre de la politique à la maille de la région, pilote le déploiement, rend compte et conduit la politique à la maille du centre.
- Le Pilote Régional de Politique (PRP) identifie le gisement concerné par la politique technique.
- Le Pilote Régional de Politique (PRP) communique sur la politique technique (ou de son évolution) :
 - Portage auprès du management du centre, des groupes et des équipes pour donner du sens à la politique ;
 - Portage sur le geste professionnel ;
 - Portage auprès des autres missions ou entités concernées pour les aspects ressources budgétaires, exploitation et impacts réseaux, impacts commerciaux ...
- Le Pilote Régional de Politique (PRP) définit des programmes pluriannuel et annuel (A+1) de la politique technique en application des orientations définies par le pilote national en tenant compte :
 - Des contraintes budgétaires ;
 - Des contraintes du réseau et des clients ;
 - Des contraintes de ressources.
- Le Pilote Régional de Politique (PRP) identifie des marges de manœuvre et d'arbitrage en cas de contrainte de budget ou de charge. Il instrumente la conduite de la politique.

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Pilote Stratégique de Programme (PSP)

- Les Pilotes Stratégiques de Programmes (PSP) veillent à l'explicitation des enjeux pour les métiers concernés au regard des missions confiées à RTE.
A ce titre :
 - Ils animent la construction des éléments pour le plan stratégique du SI et prennent en compte le plan stratégique validé : ils font préciser les besoins des métiers, les besoins de renouvellement SI et les opportunités technologiques, fixent l'urbanisation du programme, les macros-fonctions, les articulations et mutualisations, ils synthétisent les besoins d'infrastructures.
 - Ils veillent à l'identification des projets et affaires ainsi qu'à la caractérisation des impacts à ne pas faire.
 - Ils séquent ces projets au sein d'une trajectoire de ressources.
 - Ils prennent en compte les acquis et difficultés des projets en cours.
 - Ils sont responsables de la constitution du portefeuille de projets sur leur périmètre, du pilotage budgétaire du programme, des arbitrages nécessaires pour respecter les budgets notifiés au programme et de l'instruction des décisions.

PROGRAMMES SI	DOMAINES
Programme Gestion des Actifs (GA)	• Pilotage de la Gestion d'Actifs (PGA) • Supervision Temps Réel (SUTR)
Programme Infrastructure & Services Numériques (ISN)	• Infrastructures SI et Cybersécurité (INFR) • Moyens de l'exploitation du SI (EXP) • Télécommunication (TCM)
Programme Outils du Système Electrique (OSE)	• Marchés et Interconnexions (M&I) • Systèmes de Conduite Temps Réel (SCTR) • Système d'Etudes de Réseau (SER)
Programme Transformation Digitale Corporate et Clients (TD2C)	• Comptage (COMP) • Environnement SAP (ERP) • Relation Commerciale et Services Digitaux (RCSD) • Ressources Humaines (RH)

- Il existe également 1 programme Numérisation Réseau

Product Manager

- Le Product Manager est un rôle en méthodologie **AGILE**. Dans le cadre des projets RTE ses activités peuvent être complétées par les activités des [Responsables Projet Métier \(RPM\)](#) dans le cas de projets multi-métiers.
- Il est responsable de l'identification et de l'arbitrage des besoins de tous les métiers pour un ou plusieurs **produits donné**. Sa responsabilité est de définir un ensemble de produits qui apporte le maximum de valeur métier aux différents utilisateurs dans le temps et le budget imparti aux différents projets qui sollicitent les produits en question. A ce titre, il est propriétaire du **Backlog des produits** qu'il priorise, en lien avec les [Product Owner \(PO\)](#).
- Pour les gros projets ou les thématiques (Agile à l'échelle), la vision métier est à deux niveaux maximum pour RTE:
 - **Equipe** – Les [Products Owners](#) portent la vision métier et prennent des décisions rapides concernant le contenu local (un produit) au nom de l'Agile Team.
 - **Produits** – Le [Product Manager](#) porte la vision métier des produits et est responsable des décisions relatives au niveau de l'Agile Release Train (ARTs)
- Si le produit est multi-métiers et multi-projets, le rôle de [Product Manager](#) est porté par la [Maîtrise d'Ouvrage \(MOA\)](#).

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Product Owner (PO)

- Le Product Owner (PO) est un rôle en méthodologie **AGILE**.
 - Le Product Owner (Propriétaire du produit) porte la vision métier du produit, il est le représentant des utilisateurs. Sa responsabilité est de définir un produit qui apporte le maximum de valeur métier aux utilisateurs dans le temps et le budget imparti au produit. A ce titre, il est **propriétaire du Backlog du produit**.
- Le périmètre du PO est le produit c'est à dire le développement qui va permettre de réaliser une application.
- Si le projet nécessite la réalisation ou la modification de plusieurs produits, la vision métier globale est portée par le [Product Manager](#).

Référent RGPD

- Le Référent RGPD, rattaché au métier ou à la DSIT, a pour mission d'accompagner la mise en conformité des traitements de données personnelles de sa Direction. Il intervient en appui du [Délégué à la Protection des Données \(DPO\)](#) ou de la Mission Protection des Données Personnelles (MPDP).
- Il a en charge plusieurs tâches, notamment :
 1. Informer le [Délégué à la Protection des Données \(DPO\)](#) des nouveaux traitements de données personnelles ou de leurs évolutions,
 2. Contribuer à la mise en conformité des traitements en :
 - Réalisant la démarche Privacy by Design et en venant en appui du [Délégué à la Protection des Données \(DPO\)](#) pour la réalisation des analyses d'impact sur la vie privée,
 - Formant et accompagnant de façon opérationnelle les salariés de sa direction dans l'instruction des dossiers RGPD, et en particulier dans la complétion de la documentation dans l'outil OneTrust,
 - S'assurant de la validation par le responsable de traitement délégué :
 - Des fiches de traitement
 - Des analyses d'impact sur la vie privée
 - Intégrant la clause RGPD aux contrats passés par sa direction,
 - Rédigeant les mentions d'information ou tout autre document attestant de la conformité du traitement,
 - Attirant l'attention du [Délégué à la Protection des Données \(DPO\)](#) sur toute situation nécessitant son intervention.
 3. Participer aux ateliers RGPD sur sollicitation d'un [Responsable Projet Métier \(RPM\)](#) et/ou du [Délégué à la Protection des Données \(DPO\)](#) afin de documenter les traitements de données personnelles et contribuer aux dossiers de fond à instruire dans le cadre de l'animation du réseau des référents RGPD.
- En outre, le Référent RGPD joue un rôle central entre la mission de protection des données et le projet. Il doit animer sa Direction et la sensibiliser aux problématiques liées au RGPD. Son intégration dès la phase d'opportunité est essentielle afin qu'il puisse guider l'équipe et transmettre rapidement ses demandes, remarques et sollicitations, garantissant ainsi une mise en conformité efficace et proactive.

Référent RIA

- Le référent RIA est la personne désignée pour assurer la mise en conformité de RTE avec le [Règlement sur l'Intelligence Artificielle \(RIA\)](#) en coordination avec différentes directions de l'entreprise :
 - Direction Conformité Sécurité et Patrimoine (DCSP)
 - Direction Juridique (DJ)
 - Direction Statistiques et Valorisation des Données (DSVD))

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Release Train Engineer (RTE)

- La méthodologie Agile à l'échelle (SAFe) prévoit ce rôle dans le cas de projets multi-plateaux et/ou multi-métiers.
- En Agile à l'échelle, le Release Train Engineer (RTE) a un rôle essentiel de coordination des équipes Agile au travers de la notion d'Increment. A ce titre il :
 - Aide le [Product Manager](#) à piloter la réunion PI Planning (Program Increment),
 - Suit la production du PI Planning (Backlog),
 - Pilote la réunion de démonstration associé au PI Planning.
- Ses interlocuteurs les plus importants sont :
 - Le [Product Manager](#) (responsable de la partie fonctionnelle et du produit répondant à tous les besoins)
 - La [Maîtrise d'Ouvrage \(MOA\)](#), qui joue le rôle de product manager dans le cas de projets multi-métiers,
 - L'[Architecte d'Entreprise](#) et l'[Architecte Technique Référent](#)
 - Les [Scrum Master \(SM\)](#) des différents plateaux de développement.
- Il est garant du cadre méthodologique en Agile à l'échelle. Il participe à la gestion des risques, contribue à l'amélioration continue et aide à la résolution des difficultés.
- Ce rôle de coordination (en général côté SI à RTE) est **essentiel dans le cas de projets faisant intervenir plusieurs équipes de développement et/ou plusieurs métiers.**

Réseau ACT (ACcompagnement des Transformations)

- Le Réseau ACT (ACcompagnement des Transformations) a pour mission d'appuyer les projets au travers des étapes suivantes :
 - Faire le diagnostic du changement
 - Définir la démarche d'accompagnement au changement
 - Accompagner les transformations
 - Mesurer l'appropriation du changement

Responsable de Domaine de Données (RDD)

- Les missions du Responsable de Domaine de Données (RDD) sont:
 - Identification, connaissance, partage des données de son domaine
 - Définition des objectifs de qualité
 - Supervision de la mise en œuvre des actions de mise en qualité, validation de la priorisation et contribution aux arbitrages éventuels
 - Garant de la bonne déclinaison des politiques liées aux obtentions légales ou réglementaires
 - Supervision des indicateurs de pilotage pour les données de son domaine
 - Intégration des évolutions proposées et préparées par les Directeurs Actifs de Domaine (DAD) ou les projets
- Il est également :
 - Porteur de la vision stratégique métier(s)
 - Porteur du pouvoir décisionnel pour faire évoluer les organisations d'un point de vue opérationnel
 - Acteur au bénéfice de l'ensemble des utilisateurs des données du domaine

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Responsable de la Sécurité du SI (RSSI)

- Le Responsable de la Sécurité du SI (RSSI) a en charge dans son domaine la gestion de la sécurité du SI et :
 - Pilote l'élaboration des référentiels de sécurité SI (analyse des risques, exigences de sécurité, traduction en processus et mesures de sécurité, élaboration de la documentation opérationnelle)
 - Pilote la mise en œuvre des référentiels de sécurité,
 - Coordonne les actions et activités de sécurité dans leurs domaines de responsabilité,
 - Met en œuvre des programmes de sensibilisation, formation et communication,
 - Mesure l'efficacité du dispositif,
 - Réalise un reporting auprès du Secrétariat Général.
- Le RSSI est le seul habilité à autoriser des dérogations. Il n'intervient pas directement dans les projets au quotidien.

Responsable Projet Métier (RPM)

- Le Responsable Projet Métier est garant de :
 - La formulation du besoin métier
 - L'apport d'expertise durant le projet
 - La réalisation des concertations, si nécessaire
 - La conduite du changement et des transformations (processus, règles, activités, compétences,...)
 - La mise en place des formations, pilotage de l'insertion opérationnelle dans le métier (tests, pilote,...)
 - La maîtrise des données
- Il est également responsable de la valeur du projet pour l'entreprise. Il établit cette valeur, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, en amont de la décision d'investissement du projet (entrants de l'analyse technico-économique (ATE) pour les projets qui y sont soumis).
Il veille au maintien de cette valeur en fonction des évolutions du projet et de son environnement. Si cette valeur s'amenuise ou disparaît suite à la décision d'investissement du projet, il émet les alertes correspondantes auprès de la [Maîtrise d'Ouvrage \(MOA\)](#).

PHASE OPPORTUNITE	
Le Responsable Projet Métier	• Rédige et approuve l'Expression de Besoin. • Initie l'analyse d'impact sur la vie privée (RGPD)
PHASE FAISABILITE	
Le Responsable Projet Métier	• Définit la stratégie de conduite du changement • Détaille les objets métiers • Contribue à l'étude de faisabilité sous la responsabilité de la Maîtrise d'Ouvrage (MOA)
PHASE DE REALISATION	
Le Responsable Projet Métier	• Décide des conditions de mise en service • Approuve la Fiche de Traitement (RGPD) • Approuve la conception et la réalisation des maquettes faites par l'équipe SI • Déploie le plan d'accompagnement • Construit et réalise la formation • Approuve le manuel utilisateur • Prépare et valide les données de tests à utiliser • Exécute les tests fonctionnels de chaîne (recette métier)

LES RÔLES DES ACTEURS DES PROJETS SI À RTE

Scrum Master (SM)

- Le Scrum Master appartient à l'équipe **AGILE (Scrum Team)**. Celle-ci est constituée des [Développeurs](#), des [Testeurs](#), et du [Tech Lead](#) (DEV Team), du Scrum Master et du [Product Owner \(PO\)](#).
- Le Scrum Master sert d'interface entre le [Product Owner \(PO\)](#) et la Dev Team, protégeant ces derniers de tout élément susceptible de perturber la production. Il aide l'équipe à avancer de manière autonome et en cherchant en permanence à améliorer le fonctionnement de l'équipe. Au sein de l'équipe, il a notamment pour mission de faire appliquer la méthode Agile, d'animer les différents « rituels » de Scrum : daily meeting, poker planning, sprint planning, sprint rétrospectives... Il assure le suivi de la réalisation et contribue à améliorer la vélocité de l'équipe.
- Il contribue :
 - A l'amélioration de la vélocité des [Développeurs](#),
 - A la construction des Sprints Backlog
- Il est l'interlocuteur du [Release Train Engineer \(RTE\)](#) ou du [Chef de projet \(CP\)](#) notamment lorsque celui-ci joue un rôle de "Scrum of Scrum".
- A RTE, il est préconisé que le [Chef de projet \(CP\)](#) soit le Scrum Master si la taille de l'équipe le permet.

Tech Lead

- Le Tech Lead appartient comme les développeurs et les testeurs, à l'équipe de développement **AGILE (DEV Team)**. Celle-ci est complétée du Scrum Master (SM) et du Product Owner pour constituer la Scrum Team.
- Le rôle de Tech Lead est de porter la vision technique dans les développements, de coordonner les champs techniques au sein de l'équipe.

Testeur

- Le Testeur, intégré de préférence à l'équipe de développement, conçoit, automatise si besoin et exécute les tests d'acceptance. Il doit avoir :
 - Les compétences sur les outils permettant l'automatisation des tests (langage Gherkin, Cucumber...)
 - Les compétences sur les outils d'enregistrement/exécution des tests (JIRA / XRAY)
- Enfin, il doit participer :
 - A la définition de la stratégie de tests
 - A l'élaboration de la mise à jour du planning, en veillant à ce que les ressources et durées des tests ne soient pas sous-dimensionnées

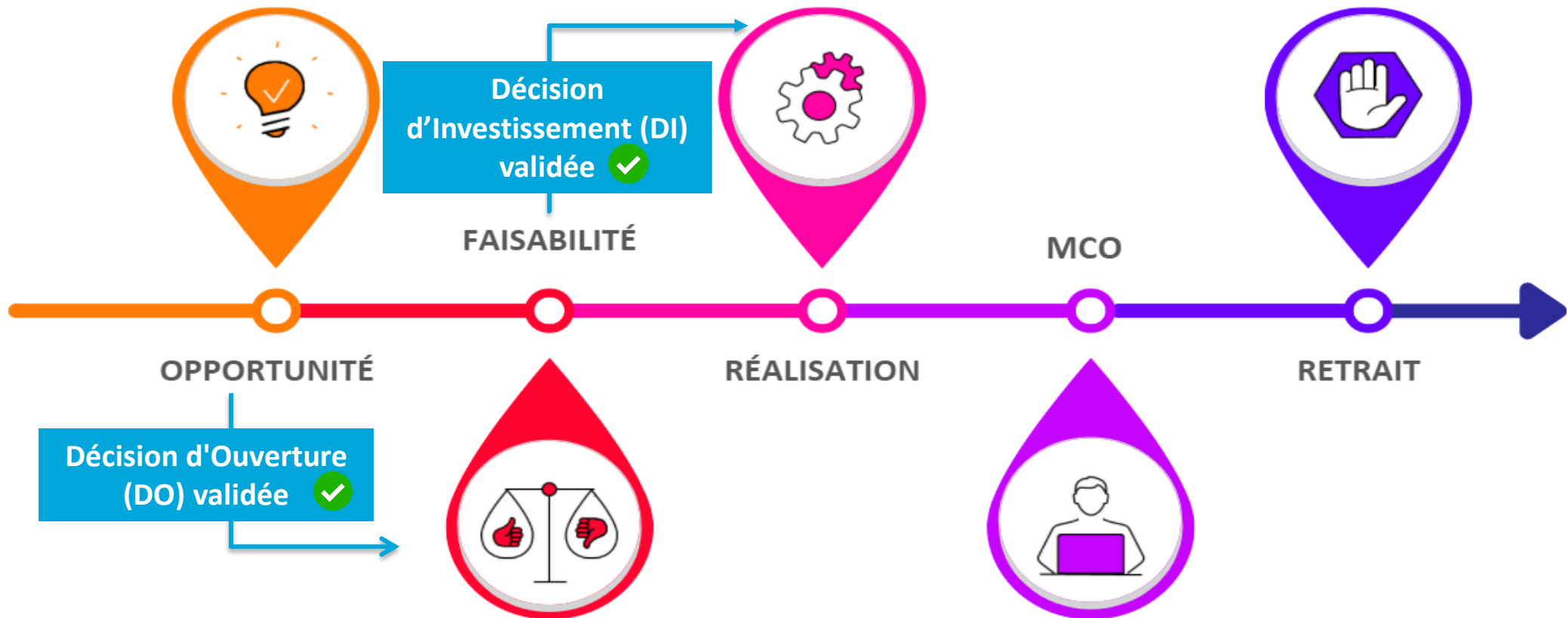
Urbaniste

- L'urbaniste prépare et accompagne les transformations du SI du domaine métier auquel il est rattaché. Grâce à sa connaissance fonctionnelle et applicative de son domaine, il veille à la rationalisation du paysage SI en prenant en compte l'existant pour le faire évoluer de manière cohérente.
- Il porte des recommandations sur le découpage fonctionnel des besoins et sur la cohérence des objets métiers entre applications. Il aide le métier dans la modélisation et l'optimisation des processus. Il fait émerger les fonctionnalités SI en support des activités, les structure et les positionne au sein du domaine. Il effectue une veille qui lui permet d'identifier des scénarios en réponse à un besoin métier.
- Lors des projets, l'urbaniste identifie ou propose, en phase d'opportunité et de faisabilité, les **fonctions applicatives**, les **traitements et services mutualisables** et les **regroupements adéquats**, les **référentiels de l'entreprise**, **données maîtres**, **entrepôts de données**, et **données échangées**, impactés par le projet et formule ses recommandations pour maintenir la bonne urbanisation.

3 PROCESSUS DECISIONNEL (DO et DI)

DECISIONS ET PHASES D'UN PROJET

[Les phases d'un projet](#)



4 PRINCIPALES INSTANCES ET GOUVERNANCE DU SI

La Gouvernance du SI de RTE

Un projet SI s'inscrit dans le **cadre d'une gouvernance** qui porte des règles, pratiques, instances, décisions visant à optimiser les investissements SI et le fonctionnement des projets SI & Numérisation:

- **La gouvernance est en évolution permanente**
 - Pour suivre les orientations de l'entreprise et les modifications d'organisation
 - Pour prendre en compte le REX des exercices précédents, les améliorations possibles et s'adapter en conséquence
 - Pour intégrer toutes les nouvelles exigences (audits, CPPE, Directoire,...)
- **La gouvernance est portée par le référentiel de pilotage qui lui est prescriptif.**

Gouvernance du SI : Quelques informations

Des Orientations Stratégiques:

Dir Exe, Métiers / PSP / AE-urba
/ DPCG

- **Le Plan Stratégique SI**
 - Version qui évolue en fonction du besoin (pas de cycle ou calendrier)
 - Sur une durée de 6 ans
 - Pour s'adapter au cycle de vie des composants et des projets du SI
 - Et permettre de supporter l'élaboration du dossier tarifaire
- **Le Plan d'Activité Annuel (ou Portefeuille N+1) :** précise le plan stratégique sur l'année à venir au regard des cadrages/notifications (arbitrages)

Et les instances d'arbitrages associées (sur sollicitation du Directeur Exécutif si besoin)

- **CPPE** (*Comité Politiques Programmes et Evaluation*)
- **CSI** (*Comité SI*)

Des « Objets » et Acteurs invariants:

Projets, Politiques, Programmes, Pilotes Stratégiques de Programmes, Directeurs de Sécurisation, Directeur Exécutif,...

Gouvernance du SI : Synthèse de la comitologie

Des instances Décisionnelles:

- Comité SI (CSI)
- Comité National d'Investissement (CNI)
- Directoire

Membres permanents

Des instances de partage/préparation et de contrôle d'exécution de la période tarifaire + de l'année

- Comités de Domaine

PSP/MOA/Métiers/DSIT

Un processus de Supervision budgétaire

- Revues de programme ou portefeuille
- Suivi mensuel
- Suivi Annuel + période tarifaire

DPCG/PSP/DSIT

Des instances de Pilotage des projets:

- COPIL Projet
- COPIL fournisseurs

Acteurs définis par le projet

Un processus de Contrôle des projets

- Revues de Sécurisation Amont
- Revues de projet
- Réunions de sécurisation renforcée
- Revue de clôture

Définis dans Note ad-hoc

Et pour mieux comprendre chaque instance (1/3)

La Revue de Sécurisation Amont :

Challenge le projet de décision d'investissement sous l'angle

- Pertinence du projet,
- Stratégie et choix proposés (technico-fonctionnel + écosystème global),
- Ambitions techniques versus enjeux,
- Conformité du respect des critères prescriptifs
- Robustesse et fiabilité du planning, du budget et de l'analyse de risques.

Associe

- La maîtrise d'ouvrage (y compris management),
- Le responsable projet métier,
- Le chef de projet (y compris management),
- L'architecte d'entreprise,
- L'architecte technique référent,
- L'urbaniste,
- Le représentant CORS-N désigné,
- Le pilote stratégique de programme,
- Le directeur de sécurisation,
- Et peut être élargie à d'autres acteurs si besoin

Le Comité SI :

- Examine les projets de décision relevant du CSI
- Anime l'élaboration du Plan Strat SI et le valide avant instruction par le CPPE
- Instruit le Plan d'Activité Annuel pour décision du Directeur Exécutif ou du Directoire
- Décide la réallocation / re-priorisation dans le cadre du Plan Strat et du PAA
- Valide les éléments intégrés dans le prog. d'invest. adressé au régulateur,
- Partage le suivi d'exécution par domaine et les éléments de contrôle recueillis par les programmes pour orientation si besoin.

Examen des décisions

- Sous responsabilité du PSP, les équipes projets adressent leur dossier au secrétariat du Comité SI → qui lance une consultation par procédure écrite
- Le Comité SI recueille les avis et observations de ses membres sur le dossier
- Après instruction, le projet propose une synthèse des échanges et une adaptation du projet de décision
- En cas de difficultés, la synthèse est partagée en réunion du Comité SI
- Sur la base de ces éléments, le secrétariat du comité SI formule un avis, approuvé ensuite par le Directeur Exécutif

Et pour mieux comprendre chaque instance (2/3)

Le Comité National d'Investissement (CNI) :

- Une instance qui n'est pas propre au SI
- Pilotée par la Direction Finances
- Dossiers préparés via la revue des pairs

Revue des pairs :

- Elle mobilise :
 - Les experts désignés de la direction finance,
 - Les pilotes stratégiques de programme,
 - Le responsable de l'équipe architecte de la DSIT,
 - Un représentant du CORSN,
 - La MOA, le RPM et le CP du projet
 - Des représentants des directions utilisatrices
 - Les directeurs de sécurisation
- Examine les projets de décision ne relevant pas du CSI
- Les équipes projets:
 - ✓ Déterminent avec le secrétariat du CNI leur date de passage
 - ✓ Adressent le dossier de consultation sous la responsabilité du PSP
- Le secrétariat du CNI organise le recueil des avis/observations
- Les retours sont instruits par le projet qui propose une synthèse des échanges
- Une réunion est programmée pour acter l'aboutissement des échanges, les écarts d'appréciation et les éléments saillants à porter au CNI
- A l'issue de la revue des pairs, les porteurs du projet valident auprès du Directeur Exécutif la poursuite du processus avant d'adresser le dossier au secrétariat du CNI

Et pour mieux comprendre chaque instance (3/3)

La Revue de Projet :

Pour les projets sécurisés uniquement (3 revues par an).

A pour objectif de:

- Contrôler le respect des critères prescriptifs,
- Réinterroger les objectifs du projet,
- Partager alertes, risques/opportunités, contrôler les actions de maîtrise,
- Valider la consommation des provisions et les évolutions sur les jalons,
- S'assurer du questionnement régulier du service rendu, et suivre les gains attendus pour les projets de « performance »
- Proposer des décisions/orientations inter-métiers non résolues
- Sécuriser la trajectoire du projet
- Capitaliser les éléments clés (positifs ou négatifs) des projets.

Formule un avis sur les besoins

- D'amendement de la décision,
- De complément de ressources,
- De changement de méthode de travail,
- D'éléments de supervision,
- D'audit (fonctionnel, technique, pilotage),
- D'information du CSI ou du CNI

Animée par la maîtrise d'ouvrage et présidée par le Directeur de sécurisation, elle convie en comité restreint l'équipe projet, le Pilote Stratégique de Programme, les représentants de la Direction Financière, ainsi que les managements concernés.

Le Comité de Pilotage (COPIL) :

Deux grandes fonctions:

- Suivre/décider des priorités et des grandes orientations
- Partager l'avancement : S'assurer du bon déroulé du projet en fonction des objectifs fixés par la décision

Auprès d'un panel d'interlocuteurs aussi large que le projet estime nécessaire.

Elle est l'occasion également de partager :

(entre deux revues ou pour les projets non sécurisés)

- L'avancement du projet (Fait / Reste à faire)
- Les actions en cours / à réaliser
- L'analyse de risques

Et de valider un phasage pour un passage de jalon (Go/NoGO)



CR Revues de projet diffusés aux membres du COPIL

B Les outils à votre disposition

.....



1

LE PORTAIL MNS ET LE REFERENTIEL DE PILOTAGE DES PROJETS SIT

.....

LE PORTAIL MNS ET LE REFERENTIEL DE PILOTAGE DES PROJETS SIT

- Cf. animation « [Portail MNS et Référentiel de pilotage des projets SI & Télécoms](#) »





Le réseau
de transport
d'électricité

C'est à vous!